

INFO STÉPHANOIS

Bulletin municipal
Tout ce que vous devez savoir !

N° 174 – Janvier 2023

Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois

489, chemin Saint-Louis
Saint-Étienne-de-Beauharnois
(Québec) J0S 1S0

Téléphone : 450 225-1000 Télécopieur : 450 225-1011
www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca
info@st-etienne-de-beauharnois.qc.ca

AFFAIRES MUNICIPALES



Location du centre communautaire

Toute personne intéressée à louer le centre communautaire est priée de s'adresser directement au responsable, M. Pierre Montpetit, au 450 225-0182.

Location durant la période des fêtes 2023-2024 – RAPPEL

Afin de favoriser une équité citoyenne, les élus ont convenu en 2022 de procéder à **un tirage au sort** lorsque plus d'une personne adresse une demande de location du centre pour une même date. Toute personne intéressée à louer le centre communautaire durant la période des Fêtes 2023-2024 doit :

- soumettre sa demande à la Municipalité par écrit (par courriel, par la poste ou en personne);
- indiquer la date de location souhaitée ainsi que ses coordonnées (nom, n° de téléphone et adresse courriel);
- faire parvenir à la Municipalité **au plus tard le 7 mars**.

Une demande par contribuable par date sélectionnée peut être soumise. Si plus d'une demande est déposée pour une même date, **un tirage au sort se fera lors de la séance du conseil du 14 mars**.

La période pour la location du centre communautaire durant la période des Fêtes est du samedi précédant Noël jusqu'au dimanche suivant le 1^{er} janvier.

À noter : ce tirage au sort est réservé uniquement aux contribuables de Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Prochaines séances du conseil

Les 14 février et 14 mars, à 19 h30, à la salle du Conseil.

Conseil municipal

| | |
|-------------------|-----------------|
| Martin Dumaresq | Maire |
| Martin Couillard | Conseiller n° 1 |
| Benjamin Bourcier | Conseiller n° 2 |
| Guy Gendron | Conseiller n° 3 |
| Jacques Giroux | Conseiller n° 4 |
| Guy Lemieux | Conseiller n° 5 |
| Mathieu Mercier | Conseiller n° 6 |



Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi : 9 h à 12 et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 9 h à 12 h

BUDGET 2023



| | 2022 | 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| REVENUS | 2 713 335 \$ | 2 722 095 \$ |
| Taxes | 1 829 620 \$ | 2 100 380 \$ |
| Compensation tenant lieu de taxes et services municipaux | 0 \$ | 16 670 \$ |
| Compensation pour services municipaux | 0 \$ | 16 500 \$ |
| Transferts gouvernementaux | 800 215 \$ | 507 450 \$ |
| Autres revenus de sources locales | 83 500 \$ | 81 095 \$ |
| CHARGES | 2 603 420 \$ | 2 610 780 \$ |
| Administration générale | 638 400 \$ | 812 300 \$ |
| Sécurité publique | 347 460 \$ | 442 155 \$ |
| Transport | 558 650 \$ | 627 570 \$ |
| Hygiène du milieu | 363 150 \$ | 390 780 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 60 500 \$ | 113 850 \$ |
| Loisirs et culture | 587 080 \$ | 170 875 \$ |
| Service de la dette | 48 180 \$ | 53 250 \$ |
| CONCILIATION À DES FINS FISCALES | 109 915 \$ | 111 315 \$ |
| Remboursement de la dette à long terme | 266 900 \$ | 268 300 \$ |
| Financement à LT des activités de fonctionnement | (156 985) \$ | (156 985) \$ |
| Excédent de fonctionnement à des fins fiscales | 0 \$ | 0 \$ |

Adopté lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022, le budget pour l'année financière 2023 s'établit à 2 879 080 \$, de sorte qu'il a légèrement augmenté de 0,3 % (8 760 \$) par rapport à l'année précédente (2 870 320 \$).

Taxe foncière

La taxe foncière générale enregistre une hausse moins significative que l'indice des prix à la consommation (IPC) qui affiche 6,8 %. Le taux de taxation foncière est passé de 0,63 \$ par 100 \$ d'évaluation à 0,66 \$ par 100 \$ d'évaluation, représentant une augmentation modérée de 4,8 %. Pour un immeuble d'une valeur imposable de 377 500 \$, la hausse de taxe foncière représente une majoration d'un peu moins de 115 \$. Les taux de taxe de services et de taxes spéciales ont pour leur part varié à la hausse ou à la baisse afin de pourvoir aux dépenses liées.

Programme triennal d'immobilisations

Les membres du conseil ont également adopté le 21 décembre dernier le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025. Les projets identifiés sont les suivants :

| | |
|---|--------------|
| Pavage du chemin de la Rivière Saint-Louis | 1 552 300 \$ |
| Réparation de ponceaux | 323 300 \$ |
| Ajout d'un 3 ^e étang / Station d'épuration | 75 000 \$ |
| Rénovation de l'église / Démolition du presbytère | 75 000 \$ |
| Stationnement pour véhicules récréatifs | 20 000 \$ |
| Installation de bornes de recharges électriques | 20 000 \$ |
| Station de réparation de vélos | 10 000 \$ |

À noter : ces dépenses seront financées par règlement d'emprunt et au besoin par le fonds général, une taxe spéciale ou une marge de crédit et si possible par l'octroi d'une subvention.

Service de sécurité incendie



La Municipalité est heureuse d'annoncer la nomination de monsieur Alain Meloche au poste de directeur du service de sécurité incendie et civile intermunicipal. Il succède à monsieur Maxime Vinet qui demeure actif au sein du service à titre de pompier. Merci à M. Vinet pour son implication et son leadership au cours des dernières années et bienvenue à M. Meloche dans l'équipe !

Service d'inspection municipale

La Municipalité a procédé à l'embauche de M. Alexandre Henry en décembre dernier. M. Henry occupe le poste d'inspecteur en bâtiment. Pour toute demande de permis, plaintes ou questions en lien avec ce service nous vous invitons à venir le rencontrer à l'hôtel de ville les lundis, mardis et jeudis selon les heures d'ouverture des bureaux. Vous pouvez également communiquer avec lui par courriel (inspecteur@st-etiennebeauharnois.qc.ca) ou par téléphone (450 225-1000, poste 222).

Service animalier – Nouveau

La Municipalité a octroyé un contrat à la SPCA Roussillon afin de voir à la gestion animalière sur son territoire. Cette gestion comprend entre autres un service téléphonique (450 638-9698) offert aux citoyens (animaux trouvés, perdus, blessés, stérilisation et vaccination des chats errants, etc.).



La SPCA prend également en charge la gestion des médailles pour les chiens. Si vous possédez un chien, vous devez vous assurer de lui procurer une médaille auprès de la SPCA, au coût de 25 \$. Ce service est disponible en ligne, sur le site de la SPCA. Pour toute information concernant ce service, nous vous invitons à visiter le www.spcaroussillon.com ou à les contacter : 450 638-9698.

Service de transport adapté – Nouveau



La Municipalité a récemment conclu une entente avec la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV) aux fins de lui confier l'administration, la gestion et la répartition du service de transport adapté. La STSV offre ce service de transport sur les territoires des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Vaudreuil-Soulanges.

Ce service a toutes les caractéristiques d'un service de transport en commun. Plus spécifiquement, le service de transport adapté est un service porte à porte, offert sept jours par semaine de 5 h 20 à 11 h 30.

Pour les citoyens désireux d'utiliser ce nouveau service, un formulaire d'admissibilité doit être complété et signé par un professionnel de la santé et transmis par la suite à la STSV. Les modalités et tarifs de ce service sont disponibles sur le site de la STSV au www.stsv.ca.